



**Instruction n° 0 0 0 8 5 /CCAA/DG/DSF du 0 7 AVR. 2006 relative
aux mesures à prendre lors de la découverte d'un engin explosif suspecté**

1- Mesures à prendre lors de la découverte d'un engin explosif suspecté

2.1 Il y a quatre mesures génériques que doit prendre toute personne qui trouve quelque chose de suspect au cours d'une fouille, afin de protéger la sécurité des personnes et de perturber le moins possible les activités. En formant le personnel dans ces quatre mesures, en conjonction avec les plans conjoncturels locaux, on peut faire en sorte que dans la plupart des circonstances l'incident se termine avec le minimum de pertes de vies humaines. Voici les quatre mesures et l'ordre dans lequel elles devraient être exécutées :

- CONFIRMATION
- ÉVACUATION
- CORDON
- CONTRÔLE

2- Confirmation

2.1 Confirmer que l'article découvert doit en effet être signalé comme engin explosif suspecté. Vérifier toutes étiquettes donnant éventuellement des informations sur le propriétaire. *Ne pas* tenter de déplacer l'article pour mieux y accéder, car il peut être muni d'un déclencheur par mouvement.

2.2 Éliminer la possibilité que l'article suspect soit un bien personnel laissé là par quelqu'un qui se trouve dans le voisinage immédiat, par exemple un bagage de membre d'équipage. Ne pas passer trop longtemps à cela, car l'engin peut être à retardement ou commande à distance.

2.3 Noter l'emplacement exact; prendre quelques notes sur son apparence et marquer son emplacement (si c'est nécessaire) au moyen d'un objet distinctif, pour aider le personnel de la police ou du désamorçage d'explosifs à identifier l'article, lorsqu'il arrive sur les lieux.

2.4 Déterminer s'il est vraisemblable que l'article suspect se trouve en cet endroit.

- a) L'article suspect est-il placé de façon à tuer des personnes ou détruire des biens matériels?
- b) La cible a-t-elle de la valeur, est-elle cruciale, attrayante, ou sous la menace d'une attaque possible?

2.5 Après avoir établi que l'article suspect peut être un engin explosif, exécuter les trois autres mesures et prendre les dispositions nécessaires, définies dans les plans conjoncturels locaux.

EN CAS DE DOUTE, AGIR COMME SI C'ÉTAIT UN ENGIN EXPLOSIF SUSPECTÉ. ✕